

COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE DU 9 JUIIN 2010

LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

* * * * *

- Invités** :
- Elus membres de la Commission de Développement
 - Délégués de Quartier
 - Conseil de Sages
 - Associations
 - Administrés

- Excusés** :
- Mr CAMBON (Délégué Quartier)
 - Mr MOUTON (Délégué Quartier)
 - Mme BEAUDOUX (Déléguée Quartier)
 - Mr et Mme DEGORCE (Conseil de Sages)
 - Mr Bernard TARRIDE (Conseiller Municipal)

Ouverture de la séance à 21 h 00.

PRESENTATION POWERPOINT « GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS »

- 1/ Présentation
- 2/ Qu'est-ce que le Développement Durable ?
- 3/ Visionnage du Documentaire « Pesticides non Merci »
- 4/ En quoi la gestion différenciée s'inscrit-elle dans le développement durable ?
- 5/ Mise en place dans notre Commune
- 6/ Débat

1/ PRESENTATION

Monsieur TARDY présente l'ensemble du programme de la soirée concernant la Gestion Différenciée des Espaces Verts. Celle-ci doit conduire vers une réduction des produits phytosanitaires sur les espaces verts gérés par les services municipaux

Il souligne les acteurs concernés par ce projet :

- les élus
- les services techniques
- les représentants de quartiers
- le Conseil de Sages
- les associations (ouvertes vers l'extérieur)

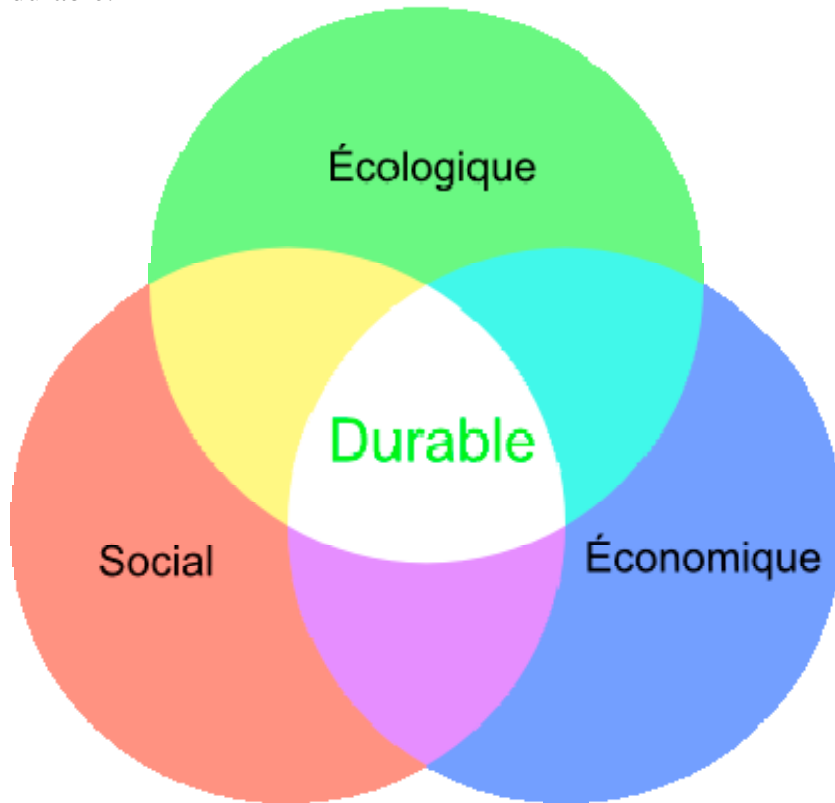
.../...

2/ QU'EST-CE QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

La définition englobe 3 parties distinctes :

- économique
- sociale
- et environnementale.

Une fois lorsque ces 3 pôles équilibrés nous sommes en plein cœur du développement durable.



Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre l'avenir de tous.

On peut parler de système **viable** lorsqu'il y a croisement entre l'économie et l'écologique

Le système est **vivable** lorsqu'il y a croisement entre l'écologique et le social.

On peut parler de développement **équitable** lorsqu'il y a croisement entre le social et l'économie.

Mr TARDY souligne qu'il appartient aux acteurs de cette démarche de s'impliquer afin d'élaborer ensemble une gestion durable des espaces verts de la Commune.

3/ VISIONNAGE DU DOCUMENTAIRE « PESTICIDES NON MERCI »

Ce documentaire relate l'histoire de l'utilisation des produits phytosanitaires et du formatage des utilisateurs.

Il met en évidence les risques toxicologiques pour l'être humain et l'irresponsabilité des firmes chimiques face à ce problème.

Des exploitants agricoles nous montrent qu'il est possible de trouver des alternatives afin de pallier l'utilisation des pesticides.

Ce documentaire fait ressortir l'aspect économique dû à une production intensive agricole.

En conclusion, il faut changer notre mode de consommation afin de permettre aux agriculteurs d'évoluer vers une gestion raisonnée tout en tenant compte des lois imposées par la communauté Européenne.

Intervention de Mr BALESTER suite au documentaire, qui explique que tous les plans d'eau sont situés au bas de la vallée, entourés de champs.

Les agriculteurs incorporant des engrais et des pesticides dans les champs, lors de fortes pluies, l'ensemble est lessivé dans la rivière ce qui crée une pollution.

Il mentionne les années-pollution dont celle de 2007 qui étaient dues au débordement de l'assainissement situé en bordure du Gazaila.

Mr TARDY répond qu'il faut noter que les agriculteurs sont plutôt présentés dans ce documentaire comme des victimes.... et qu'il ont l'obligation de mettre en place des « bandes enherbées » le long des cours d'eau !

Mr CAUSSADE acquiesce en précisant qu'auparavant les agriculteurs savaient utiliser les produits naturels, mais qu'en raison d'une demande élevée du consommateur, l'agriculteur est contraint d'intensifier sa production.

Enfin il évoque le débordement de la station d'épuration dans l'Ayguebelle et demande si l'assainissement n'est pas le 1^{er} point à traiter avant de parler de gestion différenciée des espaces verts ?

Mr SUTRA répond qu'il s'agit là de 2 budgets différents et d'un phénomène exceptionnel qui est pris en compte dans une récente étude de travaux.

Pour les jardins familiaux, une question s'est posée afin de savoir si les jardiniers avaient reçu une quelconque formation et des instructions ?

Réponse de Mme ROUSSEL :

« Oui, le nécessaire a été fait, mais plus d'informations seront fournies aux personnes et les jardiniers n'hésitent pas à poser des questions et échanger des conseils. »

Question :

Ce genre d'informations pourrait-il être développé à l'ensemble des habitants, autres que ceux propriétaires de jardins familiaux ?

Réponse de Mme ROUSSEL :

« Oui bien sûr, nous ferons le maximum pour que tout le monde soit informé ».

Je ne pense pas avoir répondu ça, je ne m'occupe que des jardiniers

C'est plutôt : Pourquoi pas on peut l'envisager ?

Suite à une question sur la maladie des platanes (anthracnose), Mr TARDY mentionne que, dans le but d'éviter le traitement lourd en juillet, concernant le tigre du platane la mairie, ou les ST avons par exemple expérimenté une méthode alternative qui consiste à passer un nettoyeur haute-pression sur l'écorce du tronc d'arbre pour enlever les larves de cet insecte qui se réfugie pendant l'hiver dans l'écorce du platane.

4/ EN QUOI LA GESTION DIFFERENCIEE S'INSCRIT-ELLE DANS LA GESTION DURABLE ?

Suite au visionnage de ce film, Mr Tardy présente aux participants ce que l'on entend par développement durable et gestion différenciée des espaces publics.
La gestion différenciée s'inscrit dans le développement durable si elle regroupe les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et culturels.

Question d'une membre du Conseil de Sages :

Les trottoirs de la rue du 8 mai (qui sont très étroits) ont des bandes de terre qu'il faudrait peut-être décaper pour y mettre du béton ?

Mr TARDY répond que le traitement des trottoirs de la rue Zago est un bon exemple afin de limiter la pousse des herbes.

Conclusion

Mr TARDY fait ressortir 3 points importants :

- l'accueil public
- le développement de la biodiversité
- la protection des ressources naturelles.

5/ MISE EN PLACE DANS NOTRE COMMUNE –

Intervention de Madame Céline MIATTO, Responsable du Secteur Environnement aux Services Techniques : avant d'établir la gestion différenciée, il faut établir l'état des lieux qui dresse le constat suivant :

- 75 lieux à gérer
- 55 ha à entretenir
- 11 km de trottoirs à désherber
- 2 cimetières
- 300 m² de massifs de fleurs
- 2 kms de haies
- 2500 m² de massifs
- 1 millier d'arbres

Dans le constat sont inclus les moyens humains qui sont de 11 personnes et les moyens matériels.

Le coût d'un service pour l'entretien d'un espace vert représente 75 % en personnel et 25 % en matériel.

La gestion différenciée regroupe essentiellement 2 modes de gestion différents qui sont : pratique extensive et pratique traditionnelle.

Il faut retenir que la gestion traditionnelle coûte **3,6 fois** plus que la pratique extensive.

Nous avons vu le cadre légal avec l'arrêté du 12/09/2006. Le Grenelle de l'environnement et le plan éco-phyto 2018 (Réduction de moitié des produits phytosanitaires d'ici 8 ans) et le souhait des administrés sur la volonté de réduire l'utilisation des pesticides.

6/ DEBAT

Un débat très riche s'ensuit où chaque participant émet des points de vue, pose des questions, demande des exemples de zones de prestige, en quoi elles diffèrent d'autres espaces. Des points de vue différents souvent selon l'âge des participants.

Un autre point a été soulevé : sachant que si nous voulons réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, il va falloir connaître le degré de tolérance des « mauvaises herbes ».

La classification des herbes en mauvaises herbes est due à notre notion culturelle des jardins.

Inquiétude concernant la remontée capillaire de l'eau dans les murs si nous mettons les plantes contre les murs ?

Réponse :

L'ensemble des massifs situés contre un mur sont traités avec un film protecteur le long du mur.

Différencier les usages, c'est aussi différencier l'entretien. C'est la raison pour laquelle nous avons détaillé les différents secteurs en fonction de la fréquence d'entretien.

Question :

Demande de donner un exemple sur la Commune d'un jardin « de prestige »

Réponse de C.MIATTO :

Arrière de l'Eglise, Boulodrome, Mr TARDY souligne quand même que rien n'est figé.

Un administré aborde le concours des villes et villages fleuris : « Où en êtes-vous ? »

Réponse de C. MIATTO :

Pour pouvoir prétendre à un prix, la Commune doit participer 2 années d'affilées au concours.

Question :

« Pourquoi ne pouvons-nous pas gérer la Commune de Saint-Lys comme la ville de Toulouse ? »

Mr TARDY :

Nous n'avons pas les mêmes moyens financiers que la Commune de Toulouse. Toulouse est une zone urbaine, une grande ville, ce qui n'est pas le cas pour Saint-Lys.

C.MIATTO :

La ville de Toulouse a des objectifs quantitatifs pour les plantations. Saint-Lys devant avoir sa propre identité, les choses ne peuvent pas être gérées identiquement.

Mr SUTRA fait remarquer que c'est à nous tous de déterminer l'environnement de notre commune : nous ne sommes pas obligés de nous calquer sur le modèle d'une autre commune.

Question :

« Existe-t-il des moyens mutualisés pour l'achat de plantes ? (SIVOM, CAM ou autres....). »

Réponse :

« Non, cette compétence n'est pas partagée au niveau de la CAM (Communauté d'Agglomération du Muretain), mais une prochaine réunion de la commission environnement CAM étant prévue le 16 juin, la question sera posée ».

Impasse Léo Lagrange :

Mécontentement d'une habitante concernant la tonte : elle estime que la gestion est mauvaise car ce n'est pas fait assez régulièrement.

Mr TARDY :

Tout cela représente un coût. La gestion extensible permet de les minimiser.

C. MIATTO rajoute qu'il faut tenir compte de l'augmentation des surfaces à traiter, avec un effectif Espaces Verts qui n'a pas bougé.

Question :

L'intervention de sous-traitants pour certains lotissements n'est pas une solution intéressante pour notre commune car cela coûte cher.

Remarque :

Le Conseil Général n'hésite pas à utiliser de l'herbicide le long des voies.... !

Mr TARDY rassure l'assemblée qu'un courrier sera adressé au Président du Conseil Général pour dénoncer l'usage des pesticides.

Quelles sont les alternatives aux herbicides ? (question de savoir par quoi peut-on remplacer le Round Up soulevé en début de réunion).

Mr TARDY :

Avec les Services Techniques nous sommes allés à la ville de Pamiers voir les méthodes qu'ils utilisent afin de réduire les produits phytosanitaires. Ils ont fait accepter à la population que les mauvaises herbes ne sont pas sales.

Le désherbeur thermique est une 2^e alternative qui chauffe et éclate les cellules de la plante. Nous sommes en pleine expérimentation. Cette méthode présente 2 inconvénients : un économique puisqu'il faut une bouteille de gaz pour 7 heures d'utilisation et l'autre écologique puisque l'utilisation d'un tel appareil dégage des gaz à effet de serre.

Question :

Pourquoi employer le mot « Prestige » car cela renvoie à une idée de luxe ?

Réponse :

C'est un espace vert qui est rattaché à des plantes horticoles avec des massifs bien délimités et une fréquence de tonte supérieure aux autres secteurs.

Ces zones doivent se situer dans des endroits visibles par tous.

Proposition :

Ne peut-on pas remplacer le mot « Prestige » par le mot « Horticole » ?

Mr TARDY interroge l'assemblée pour savoir s'il est important pour les habitants de conserver ces lieux dits horticoles ?

Réponse :

1/ Non : autant que ces endroits soient gérés comme des lieux de rencontre. Par contre certains participants trouvent ce concours des Villages et Villes fleuris ridicule.

2/ Mr SUTRA : « C'est quand même notre cadre de vie ! »

3/ Une participante exprime son enthousiasme envers tous ces villages fleuris qui sont agréables à traverser (ex : Nérac, Fontenilles).

Compte tenu de la multitude des points à traiter, il serait souhaitable de faire du cas par cas, mais malheureusement, comme on peut le voir, nous ne sommes pas très nombreux à cette réunion...

« Pour rassembler un maximum de personnes, il serait peut-être bien de mettre en place des journées vertes par quartier » ?

Mr TARDY approuve cette idée.

Reprise de la question sur l'assainissement et le constat de la station d'épuration à laquelle Mr TARDY répond que l'engorgement de la station est un problème dû à l'existence d'un réseau unitaire pour la Bastide et lors de très fortes pluies il est possible que cela pose des problèmes à l'Ayguebelle.

Mr SUTRA ajoute que la surveillance et le contrôle de la station assainissement collectif est de la compétence du SMEA31 (Syndicat Mixte de l' Eau et de l' Assainissement du Conseil Général de la Haute Garonne) et que son fonctionnement est tout à fait correct.

Question :

Traiter les eaux n'est-il pas le 1^{er} point de l'Agenda 21 ?

Réponse :

Traiter les eaux, oui !, mais nous avons aussi des problèmes de pollution sur le Mescur, nous avons édité un dépliant décrivant les droits et les devoirs d'un riverain d'un cours d'eau.

Pour poursuivre le débat sur la gestion différenciée des Espaces Verts, un membre de l'assemblée souligne qu'il serait intéressant de calculer le pourcentage que représente chaque secteur.

Pour les espaces horticoles ou de privilège, il est demandé de modifier le choix des plantes afin que ces aménagements soient durables, et notamment d'envisager de réduire les pesticides.

Tout le monde a bien compris que ces zones dites de prestige sont situées sur les espaces stratégiques (entrées de ville).

Question :

Des objectifs de réduction de pesticides chiffrés en pourcentage ont-ils été fixés ?

Réponse :

A ce jour, il est impossible d'atteindre le niveau « 0 Pesticide » car l'entretien des stades demande le passage d'un sélectif en raison des mauvaises odeurs que laissent les engrais « verts ». La Loi Grenelle 2 nous impose la réduction au minimum de moitié de l'usage des pesticides à l'horizon 2018.

Mr TARDY précise que le cimetière est également un point sensible qui ne permet pas la réduction de produits phytosanitaires.

En conclusion, le développement durable est un sujet vaste.

Ce soir, les points importants qui ont été traités sont :

- la réduction des pesticides,
- les attentes des habitants envers la gestion différenciée des espaces verts.

Une attention particulière a été portée sur la formation et l'information aux personnes.

Une amorce du projet a débuté lors de cette réunion, mais aucune décision ne peut être prise.

C'est la raison pour laquelle Mr TARDY propose de se retrouver un mercredi au mois de septembre afin de recueillir toutes les propositions des administrés, de détailler ensemble le plan de désherbage de la Commune et d'établir les secteurs différenciés.

Fin de la séance : 23 h 55.

Saint-Lys, le 15 juin 2010